Collectif National Unitaire contre la Militarisation de l'École et de la Société, constitué à l'initiative de

Union syndicale Solidaires

UNION PACIFISTE

L P

L'Armée hors de l'École !

Après l'échec du **Service National Universel**, et face aux mobilisations des étudiants contre les Guerres et les Génocides, le Président **Macron** et ses ministres n'ont pas renoncé à la Militarisation de la société et à l'embrigadement de la Jeunesse. L'École devient le terrain privilégié de leur propagande : multiplication des partenariats avec l'Armée, projet d'un enseignement de la Défense, valorisation du cursus universitaire pour les « *Volontaires* » du Service National et les Réservistes… au moment où des dizaines de milliers de jeunes ne trouvent pas de place dans la filière de leur choix !

Avec la nouvelle **Loi de Programmation militaire**, la journée « *Défense Et Citoyenneté* » (**JDC**) devient « *Journée de Mobilisation* », véritable cheval de Troie pour réintroduire la Conscription militaire. Dans un contexte où le Président **Macron** et son Chef d'état-major voudraient que notre pays se tienne prêt « *à accepter de perdre ses enfants* », nous appelons à repousser avec détermination ces mesures.

Nous avons déjà vu cela à l'œuvre et nous savons où cela conduit toujours. En 1927, une loi fut votée à l'initiative du Député **Paul-Boncour**. Cette loi stipulait :

« ***Article Premier*** **:** *En temps de guerre, tous les Français et ressortissants français, sans distinction d'âge ni de sexe, ainsi que* ***tous les groupements légalement constitués****, sont tenus de participer […] soit comme combattants à la défense du pays, soit comme non-combattants à l'entretien de sa vie matérielle et morale.*

Art. II : *En cas de mobilisation nationale, le gouvernement […] peut requérir, pour les besoins de toute nature des forces armées et des besoins généraux du pays :* ***1°*** *les services de toute personne jouissant de la qualité de Français ou de ressortissant français ;* ***2°*** *les services de* ***tous Syndicats, Associations, Sociétés, entreprises et groupements*** *quelconques…* »

Ce qui veut dire que non seulement les unités combattantes , mais toute la population civile, et, ainsi qu'il est dit « *sans distinction d'âge ni de sexe* » : femmes, enfants, vieillards seraient mobilisés selon les directives de **Paul Boncour** qui commentait la chose en ces termes : « *… il faut que, dès le premier jour la nation toute entière, qui n'est pas aux armées, soit au travail pour ravitailler les armées* » ; c'est-à-dire « *l'ouvrière aux obus, la paysanne aux champs nourriciers du soldat, l'enfant quêtant pour les œuvres de guerre, les vieillards du Café du Commerce et les intellectuels attachés au maintien du moral, etc.* »



Appel
Pour le Droit aux études.
Non à la Militarisation de l'École

Nous condamnons cette loi de **Programmation Militaire** qui accroît les crédits militaires de 36 milliards, qui instaure un « *état d'alerte et de Sécurité nationale* », nouveau régime d'exception qui déroge aux lois ordinaires, et qui met en place des mesures très dangereuses pour les jeunes : embrigadement, obstacles ou même barrage dans leurs études.

Nous sommes forts de notre expérience unie qui a permis ces dernières années d'obtenir la fin du **S.N.U.** Il convient d'examiner avec précision ce que prévoit le gouvernement afin de voir comment organiser notre riposte.

Dorénavant, dès 16 ans, les jeunes doivent se présenter à la mairie pour le Recensement citoyen et il leur sera remis une attestation de recensement. Entre la date du Recensement citoyen et celle de leur 18ème anniversaire, ils vont recevoir une convocation, (45 jours avant) pour la « ***Journée de Mobilisation*** » (nouveau nom de la « ***Journée Défense et Citoyenneté*** »). C'est une obligation légale pour tous les Français et Françaises entre 16 et 25 ans.

Cette journée diffère de la précédente par son côté uniquement militaire (cérémonie des couleurs, tir sportif, jeu de rôle de stratégie, repas en ration militaire, port d'un casque de réalité virtuelle pour immersion dans des opérations militaires, Bleuet de France…).

En outre, elle instaure un contrôle sévère sur les jeunes : ils doivent remplir un questionnaire « *destiné à identifier la disponibilité, les aptitudes et la motivation pour un engagement volontaire* », en déclarant les « *compétences attestées* » qui peuvent présenter un intérêt pour la Défense nationale avec « *obligation d'actualisation* » à étendre progressivement au-delà de 25 ans.

S'ajoute à cela une « *obligation de déclaration de résidence principale* » auprès de la commune d'installation, dans un délai d'un mois, et ne pas oublier de signaler tout changement de domicile et de situation familiale ou professionnelle, là encore jusqu'à 25 ans pour l'instant.

A l'issue de cette journée de mobilisation, le jeune reçoit un Certificat Individuel de Participation, extrêmement important.

Qu'on en juge : « *En cas de non-participation injustifiée à cette Journée obligatoire, il n'existe pas d'amende financière directe ou de sanction pénale; mais des* ***sanctions administratives bloquantes*** *particulièrement lourdes au quotidien* »

Les voici : **interdiction de s'inscrire aux examens d'Etat (baccalauréat, examens universitaires, grandes écoles, concours publics, permis de conduire.)**

Attention ! La présence à la « ***Journée de Mobilisation*** » ne suffit pas ; il convient de se montrer soumis et partisan. Voici l'article R*112-10 du Code du Service national : « *Tout appelé qui, ayant répondu à la convocation prévue refuse de participer à une partie des activités de la session, ou qui adopte une attitude de nature à perturber son bon déroulement, est immédiatement invité à regagner son domicile. Il ne lui est pas délivré de Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté.* »

Autrement dit, **l'Armée** s'arroge le droit de décider qui a droit ou non de passer des examens, de se présenter au permis de conduire.

Attachés au Droit aux Études, nous ne pouvons accepter que l'avenir des jeunes dépende du bon vouloir de l'Armée.

► **Nous demandons l'abandon de ces mesures et le respect des Droits des Citoyens. Est-on encore citoyen lorsqu'on franchit la porte d'une caserne ?**

► **Liberté d'inscription aux examens, aux concours, au permis de conduire.**

Nous appelons les Associations, les Syndicats et les Collectifs locaux qui refusent la Militarisation de l'École et de la Société à s'associer à cet Appel.

☐ **L'Association suivante souhaite faire partie du Collectif National Unitaire contre la Militarisation et signe cet Appel :**
……..

☐ **L'Association suivante signe cet Appel pour l'abandon de ces mesures et le respect des Droits des Citoyens :**
……..

A retourner à : collectifstopmilitarisation@ik.me

Signataires :

- **Solidaires**
- **Fédération nationale de la Libre Pensée**
- **Union Pacifiste de France**
- **Fédération Nationale Laïque des Monuments Pacifistes**
- **Collectif vosgien contre la militarisation de la jeunesse et de l'école**
- **Emancipation tendance intersyndicale**
- **Collectif Charente-Maritime *nonmilitarisation17***
- **FNECFP-FO (FO Enseignement)**
- **Comité Femmes 04 contre la Guerre**
-